



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS AFFICHÉE LE 20 DÉCEMBRE 2024

Délibération n° 12/2024/58 : Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner M. Sylvain TABARY en tant que secrétaire de séance pour la présente réunion.

Délibération n° 12/2024/59 : ALSH : Convention de prestation de service 2025-2027 pour la fourniture des repas et des goûters

Le Conseil Municipal, à 13 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- Approuve la convention de prestation de service pour la fourniture de repas et de goûters dans les accueils de loisirs proposée par la CCTVI,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer la convention avec la CCTVI et l'association Familles Rurales du Ridellois et tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 12/2024/60 : Mise à jour de la longueur de voirie communale en vue de la répartition des dotations de l'Etat

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la nouvelle longueur de voirie communale d'un total de 19 799 mètres.

Délibération n° 12/2024/61 : Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer à la convention cadre unique relative aux services et missions facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire.
- D'autoriser Madame le Maire à signer ledit document cadre, ses éventuels avenants ainsi que les actes s'y rapportant (formulaire de demande d'intervention, bulletin d'adhésion, proposition d'intervention...).

Délibération n° 12/2024/62 : Dépenses nouvelles d'investissement 2025 (engagement des crédits avant le vote du budget)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- constate que le montant correspondant au quart des crédits ouverts en 2024, hors report et hors chapitre 16, est de 52 098,88 €,
- autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2025 les dépenses d'investissement nécessaires dans la limite de 52 000 € au chapitre 21
- dit que les crédits correspondants aux dépenses engagées, liquidées ou mandatées dans le cadre de cette autorisation seront ouverts au budget 2025.
- dit que cette autorisation est applicable après ouverture de l'exercice 2025.

Délibération n° 12/2024/63 : Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 : projet de réfection du Pont Neuf

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de réfection du Pont Neuf présenté estimé à 7 736,17 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL 2025
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention
- Précise que le projet sera prévu au budget 2025.

Délibération n° 12/2024/64 : Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 : viabilisation et stabilisation de terrain en vue de l'implantation d'une supérette

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de travaux de viabilisation et de stabilisation de terrain prévu au 2A Allée des Prés Sillaults pour un montant estimé de 33 603,37 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR ou de la DSIL 2025
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention
- Précise que le projet sera prévu au budget 2025.

Délibération n° 12/2024/65 : Projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux : demande de subvention au titre du FDSR 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation énergétique des bâtiments communaux présenté estimé à 37 555,40 € HT
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'enveloppe « socle » du FDSR 2025
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention
- Précise que le projet sera prévu au budget 2025.

Décision n° 12/2024/03 : Délivrances et renouvellements de concessions de cimetière pour l'année 2024

Madame le Maire rend compte au Conseil Municipal des 5 concessions vendues et des 3 concessions renouvelées en 2024.

Le secrétaire de séance,

Sylvain TABARY

Le Maire,

Agnès BUREAU

